

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT**

### Séance du 15 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15      Quorum : 8      Présents : 10      Votants : 11      Procurations : 1      Absents : 4

Date de convocation : 9 janvier 2026

Date d'affichage : 9 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Christian JULIAN.

Étaient absents : Lionel CAYRON, Virginie GOVIGNON, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS

Représentés :

- Jean-François GALLIARD représenté par Yvan BOUAT

**Objet** : Subvention exceptionnelle

**Délibération n° 2026-03**

Vu la demande de l'association « **Rétro Movies** »,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'association « **Rétro Movies** » sollicite auprès de la commune une subvention exceptionnelle au titre de l'organisation du festival « un film, un jardin » qui a été organisé du 3 au 13 août 2025.

Il est proposé la somme de 700 €.

OUÏ cet exposé, le Conseil municipal :

- Adopte l'attribution de 700 € à l'association « **Rétro Movies** ».

**Délibération adoptée à 11 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 15 janvier 2026.

Le secrétaire de séance

Alain DELMAS



Le Maire,  
Richard FIOL



16 JAN. 2026

Transmis au représentant de l'Etat le : .....

Publié le : .....

16 JAN. 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>